

BILAN ANNUEL 2024

Tribunal administratif de la Guyane



Olivier GUISERIX
Président du tribunal
administratif de la Guyane

“

Le tribunal administratif de la Guyane a connu en 2024 une activité soutenue avec 1 984 affaires jugées. Le nombre d'affaires nouvelles présentées au juge a lui diminué (1 807 contre 2 230 l'an dernier), et nous avons ramené à 1 % le nombre de dossiers de plus de deux ans en attente.

Pour la première fois la part du contentieux du droit des étrangers a diminué, traduisant une diversification de l'activité et la capacité du tribunal à répondre aux besoins des justiciables.



Parmi les dossiers emblématiques, il y a eu notamment deux recours : l'un déposé par une association environnementale et l'autre par la Fédération des opérateurs miniers de Guyane, tous deux dirigés contre l'arrêté préfectoral approuvant le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027. Une autre affaire déposée devant le tribunal, sous la forme d'un référé-liberté présenté par la Cimade, a concerné les conditions de vie des personnes hébergées au campement de migrants de la Verdure à Cayenne.



Effectifs de la juridiction :

14

personnes dont :

5

magistrates
et magistrats

9

agentes et agents de greffe
et aides à la décision

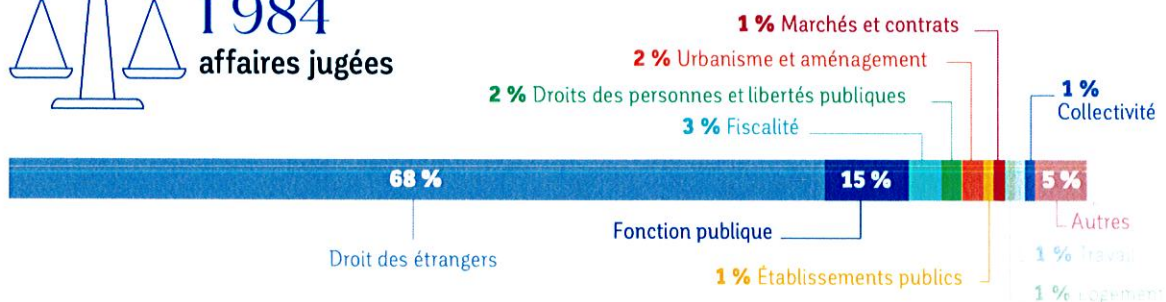
Enfin, animé par la volonté d'être présent au plus près de la population, le tribunal a renouvelé sa participation à la « pirogue du droit ». En mai et en octobre, le rapporteur public et moi-même nous sommes rendus, sur les fleuves, à la rencontre des justiciables au-delà de Maripasoula, dans les territoires les plus isolés et où l'accès au droit reste problématique

De même, comme chaque année, le tribunal a participé à la Nuit du droit en se rendant dans deux établissements scolaires avec pour thème la présentation du rôle du juge. À titre d'illustration de son contrôle des pouvoirs de police administrative, les refus d'embarquement institués pour lutter contre le trafic de drogue ont été évoqués, permettant une démarche de prévention vers un public jeune et vulnérable.

2024 en chiffres



1 984
affaires jugées



Collectivités territoriales : relations des collectivités territoriales entre elles, avec l'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Établissements publics : organisation, fonctionnement, finances et responsabilités des établissements publics.

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur.

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés.

Travail : licenciements des travailleurs protégés, instances représentatives du personnel, plans de sauvegarde de l'emploi, etc.

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



782

affaires jugées en urgence (référés)

- 34 % par rapport à 2023



11 mois et 27 jours

de délai moyen de jugement

+ 56 jours par rapport à 2023

93,7 %

des recours déposés par téléprocédure



79,9 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



62,4 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel